

**PREFET DU MORBIHAN**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général au projet de rétablissement de la continuité écologique de l'Aff au niveau du moulin de La Gacilly, présentée par la commune de La Gacilly – rue de l'Hôtel de Ville – BP 4 - 56204 La Gacilly cedex, sera ouverte en mairie de La Gacilly pendant 17 jours consécutifs, du mercredi 16 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 2 décembre 2022 à 17h00.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête
- 1 dossier produit par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique en mairie de La Gacilly, où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État du Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de Monsieur Gwenaél Houit – mairie de La Gacilly – rue de l'Hôtel de Ville – BP 4 - 56204 La Gacilly cedex - tél : 02 99 08 10 18 - courriel : [dgs@lagacilly.fr](mailto:dgs@lagacilly.fr)

Madame Mathilde Coussemacq, est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour recueillir leurs observations orales ou écrites en mairie de La Gacilly au cours des permanences suivantes :

- le mercredi 16 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 2 décembre 2022 de 14h00 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice en mairie de La Gacilly ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice en mairie de La Gacilly – rue de l'Hôtel de Ville – BP 4 - 56204 La Gacilly cedex – adresse de messagerie : [dgs@lagacilly.fr](mailto:dgs@lagacilly.fr) pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice, lors des permanences mentionnées ci-dessus, seront consultables en mairie de La Gacilly. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site des services de l'État via le lien suivant : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance auprès du préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan - service eau, nature et biodiversité) et en mairie de La Gacilly du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

A l'issue de la procédure, il sera statué sur le caractère d'intérêt général de l'opération par un arrêté préfectoral.